

manière ordinaire à obliger un chacun me fait espérer que vous voudrez bien aussi faire usage dans l'article de Littérature de Mars, de quelques-unes de mes pensées touchant ces Réflexions, & en particulier contre la Réflexion générale.

Le Proposant des Problèmes a pris pour *Medium* de ses résolutions sur les trois points de Chronologie en question, & non sur toute la Chronologie sacrée, le Comput Ecclésiastique Julien autentique, usagé, uniforme parmi les connoisseurs, Computistes & Chronologistes de Profession, qui regardent ce Comput comme un principe en fait de la Doctrine des tems, & un principe de la nature & du genre de ceux que l'on appelle en Mathématique *Pétitions*, dont on ne dispute pas. Principes que l'on érige en majeure sans autre raison que parce qu'ils sont principes. Le Docte Denys Petau, entre-autres célèbres Chronologistes, doit en être crû ici sur sa parole. Ce savant Jésuite est le Pere de la Doctrine des tems, & il pose la Période méthônienne, je veux dite le nombre d'or, & la Période de 28 ans, autrement le Cycle solaire, c'est à-dire, le Comput Ecclésiastique Julien, dans la classe des principes de Chronologie dont on ne conteste pas. Voici comme il s'explique formellement *Ration.* parre ij. l. j. c. xiv. *De Chronologiæ principiiis & caracterismis annorum. Tria genera principiorum esse contendimus illius (Chronologiæ) propria. Quadam enim ex auctorum fide dignissimorum testimoniis petuntur... Secundi generis principia ex Apotheleos assumuntur, qualia sunt qua Mathematici postulata nominant, ex. c. Æram christianam abhinc anno 1632? coepisse, postulatum est, quod nulla demonstratione, sed usu & consensione nititur: tamen ab ullo negari*